



## Temps que peut durer un proces en appel

Par **miac**, le **03/02/2011** à **09:22**

Bonjour,

Un de mes amis vient de gagner un procès qui durait depuis 3 ans. Son adversaire fait appel de la décision rendue.

Mes questions sont :

- combien de temps peut encore prendre la nouvelle procédure ?
- Si mon amis gagne de nouveau, son adversaire peut-il faire de nouveau appel ?

Merci de me répondre.

Je me permets de poser ces questions car j'ai des intérêts dans cette affaire de procès.

Je vous remercie pour vos réponses.

Par **chris\_idv**, le **03/02/2011** à **10:19**

Bonjour,

Cela dépend de l'encombrement de la juridiction d'appel, mais comptez un an minimum dans le meilleur des cas, 2 ans sur Paris.

Le jugement d'appel ne peut pas faire l'objet d'un nouvel appel.

Par contre il est éventuellement possible de faire un pourvoi en cassation qui ne juge pas les

faits, mais uniquement l'application du droit. Là, comptez encore quelques années, voir dizaines d'années si l'affaire est vraiment complexe !

Le pourvoi en cassation ne suspend pas l'exécution de la décision de la cour d'appel.

Cordialement,

Par **chris\_idv**, le **11/05/2013** à **18:18**

Bonjour,

L'assignation est faite par un huissier de justice qui est un auxiliaire de justice assermenté. Pour une assignation en appel l'appelant assigne à l'adresse donnée par la partie adverse lors du jugement en première instance qui figure sur la copie du jugement ... Impossible donc d'assigner à une fausse adresse.

D'autre part un appel nécessite obligatoirement le recours à un avocat (anciennement appelé avoué pour les procédures d'appel) qui est également un auxiliaire de justice assermenté: un avocat qui assignerait à une adresse différente de celle figurant sur le jugement de première instance devrait se justifier.

Cordialement,

Par **tarsu**, le **11/05/2013** à **21:26**

[fluo]bonjour[/fluo]

desole mais c est ce qui m est arrive

l assignation a ete faite a une adresse ou je n habitais pas et le juge d appel a dit que je me cachais derriere une fausse adresse alors que c est moi qui faisait appel ??

resultat j ai ete debouté je devais donc aller en cour de cassation ,un delai tres long et un cout explosif ,entre l avocat de cassation et l expertise demandée

j ai donc abandonne , perte a peu pres 200000 euros

Par **tarsu**, le **11/05/2013** à **21:29**

mais si j ai encore un possible recours pourquoi pas  
merci de votre reponse

Par **chris\_idv**, le **12/05/2013** à **14:47**

Bonjour,

Si vous êtes la personne ayant interjeté appel alors c'est votre adversaire qui a normalement

été assigné par votre avocat via un huissier de justice, et non pas vous.

De plus il vous appartient de communiquer l'adresse de votre domicile a votre avocat, qui vous représente obligatoirement devant la Cours d'appel.

Cordialement,

Par **tarsu**, le **12/05/2013** à **15:51**

je suis effectivement la personne qui a interjete appel mais je crois que l'avocate adverse a enfumee tout le monde

le resultat est la

est ce que j'ai encore un recours rapide ?????

Par **tarsu**, le **12/05/2013** à **16:13**

j'ai retrouvé le jugement en fait la procédure est annulée

mais si vous voulez je vous copie le jugement

en tout cas merci pour vos

Par **Francois64**, le **25/11/2014** à **21:48**

Bonsoir suite a un achat de vehicule d'occasion dans les landes (40) je me suis aperçu de dysfonctionnement et j'ai demandé la remise en état du volant moteur et de la boîte chose que le vendeur a refusé alors que c'était garanti j'ai prié un expert qui a tout constaté avec le concessionnaire la suite est allée devant la cour 2 et demi après et que j'ai gagné et le vendeur a fait appel dans une autre vilaine ville 10 mois que j'attends et toujours pas de réponse ni de mon avocat ni du palais de justice combien de temps tout cela va durer svp merci

Par **Kalyd170893**, le **19/01/2016** à **14:33**

Bonjour mon mari est actuellement en prison il va passer au tribunal aujourd'hui il a pris 5 mois pour un non-retour de permission mais le 9 mars il est libérable il veut donc faire appel mais il a peur que l'appel arrive avant sa date de libération ? Qui on peut nous dire merci

Par **Cau**, le **14/11/2016** à **09:35**

Bonjour, je n'ai pas eu gain de cause aux prud'hommes mon avocate m'a conseillée de faire appel ce que j'ai fait. Nous avons fait appel le 15/05/2015 mon avocate m'a dit que les délais

étaient longs entre 8 et 18 mois ,et toujours aucune nouvelle !est ce normal?.je voudrai savoir combien de temps encore dois je attendre?' habite marseille.

Par **ASKATASUN**, le **14/11/2016** à **17:46**

Bonsoir,

[citation]je n ai pas eu gain de cause aux prud hommes mon avocate m'a conseillée de faire appel ce que j'ai fait. Nous avons fait appel le 15/05/2015 mon avocate m à dit que les délais étaient longs entre 8 et 18 mois ,et toujours aucune nouvelle !est ce normal?.je voudrai savoir combien de temps encore dois je attendre?' habite marseille.[/citation]

Qui a fait partir le courrier RAR d'appel à la Cour d'Appel d'AIX. Si c'est votre avocat, il a du recevoir un récépissé de déclaration d'appel, le possédez vous ?

Dans la négative demandez le ! Vous devez posséder l'ensemble des courriers adressés par votre avocat à la juridiction et l'ensemble des réponses qui lui sont faites.

D'après les informations que j'ai pu recueillir il semble que le délai d'audiencement devant cette Cour soit de 2 ans.

Vous serez donc convoqué par la Chambre sociale de la Cour d'appel en audience en 2017, en général six mois avant ladite date.

Par **sarahmichou**, le **15/01/2018** à **18:34**

Bonjours mon copain es incarcéré et juger il lui ont dit que sa fin de peine serai en juillet 2019 il a donc fais appel je voudrais savoir combien de temps pour quil repasse devant le juge

Par **amajuris**, le **15/01/2018** à **19:00**

bonjour,

cela dépend de l'encombrement de la cour d'appel qui va rejuger son affaire.

l'avocat de votre copain devrait pouvoir le renseigner.

salutations

Par **all1**, le **26/04/2018** à **16:52**

'Bonjour

J avais un avis de quitter de la préfecture ,je suis aller au tribunal administratif L affaire à étai rejeter aussi si je fait un recours d'appel sa peux me prendre combien de temps s'il vous plait

Par **amajuris**, le **26/04/2018** à **17:36**

bonjour,  
comme déjà indiqué, cela dépend de l'encombrement de la cour d'appel administratif.  
votre avocat devrait vous renseigner.  
salutations

Par **benoit brigitte**, le **01/01/2019** à **09:55**

Bonjour

Mon ex mari m'a assigné en justice et il a perdu. J'ai eu gain de cause. Là je reçois une lettre de cours d'appel. Obligé de prendre un avocat et je n'ai pas cet argent !!!!! quelle chance j'ai de gagner en appel? il a été précédemment débouté de ses 2 demandes peut il remporter l'appel?

Par **morobar**, le **01/01/2019** à **16:09**

Bonjour,

Aide judiciaire:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1444>

Oui la cour d'appel peut infirmer en tout ou partie seulement le jugement de première instance.

Par **Faima**, le **11/01/2019** à **12:16**

For winning court cases call +27633555301 for a strong prayer now

Par **Nemausa2**, le **02/06/2019** à **15:29**

Une affaire entre salariés employeur qui durent depuis 2 ans et 2 mois peut elle encore durer des années affaire entre un groupement employeur et 18 salariés si les salariés gagnent la partie adverse peut faire appel et jusqu'à quand ça peut durer ?

Par **Jchristian**, le **26/08/2019** à **14:35**

Bonjour je viens de gagner en première instance contre mon employeur pour faute inexcusable mais il vient de faire appel de la décision. Je voudrais juste savoir le temps attente de la cour d'appel de Lyon précisément le pôle social

Par amajuris, le 26/08/2019 à 16:25

bonjour,

comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, cela dépend de l'encombrement de la cour d'appel mais également des parties qui peuvent tout faire pour ralentir la procédure.

dans votre cas, vous devez prendre contact avec le greffe de la juridiction concernée.

vosre avocat devrait pouvoir vous renseigner mais selon les statistiques du ministère de la justice, en 2017, le délai moyen pour obtenir une décision de cour d'appel était de 12,7 mois.

salutations